

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10-443-1933 Concours pour l'admission au stage à l'école coloniale en 1934.

n° 10-443-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 juillet 1933

Numéro JO
n° 443 du 31/10/1933

Date du numéro
31 octobre 1933

TEXTE INTÉGRAL

inséré au Journal officiel de la République française du 1er août, le concours prévu par l'article 6 du décret du 10 juillet 1920, pour l'admission au stage à l'Ecole coloniale des adjoints des services civils et des commis principaux des secrétariats généraux, aura lieu les 3 et 4 avril 1934, dans les conditions fixées par l'arrêté organique du 9 août 1930. Le nombre de places mises au concours est fixé à 20. Les demandes devront être formées au plus tard le 1er novembre 1933.